

## **MOTION DU CONSEIL DE L'UFR SHS-NANCY (votée à l'unanimité moins une abstention le 10/02/2020)**

Dans la suite de la LRU, des PIA et des réformes récentes ou projets qui concernent le paysage de l'enseignement et de la recherche (réforme du lycée, Parcoursup, réforme de la formation initiale des enseignants, etc.), le Conseil de l'UFR SHS-Nancy s'inquiète du contenu des rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Elle rejette largement les propositions évoquées : la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires. Le Conseil de l'UFR SHS-Nancy s'inquiète des effets de ces propositions sur les conditions d'apprentissage et de formation des étudiant.es.

Le Conseil de l'UFR SHS-Nancy considère que le renforcement nécessaire de la recherche passe notamment par :

- Un renforcement de l'emploi permanent et statutaire, pour lutter contre la précarité croissante des docteur.es et des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- Une juste rémunération des enseignant.es-chercheur.es par une véritable revalorisation salariale indiciaire ;
- La garantie et l'augmentation significative des budgets récurrents des laboratoires afin de permettre à tous les enseignant.es-chercheur.es d'avoir les moyens de mener leurs missions, sans avoir nécessairement recours à des appels à projets qui exacerbent les logiques concurrentielles entre équipes et entre établissements ;
- Une augmentation significative du nombre de CRCT (congrés de recherche), conformément à ce qui était prévu dans les statuts de 1984 (avoir un congé recherche tous les 7 ans).

D'autre part, le Conseil de l'UFR SHS-Nancy émet les plus vives inquiétudes quant au projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et dont les modalités actuelles aboutiront à une brutale diminution des pensions, en particulier pour les personnels féminins. Pour l'heure, la principale piste annoncée de la part du gouvernement pour compenser les pertes très élevées subies par les enseignant.es, de la maternelle au supérieur, et les personnels BIATSS est la voie indemnitaire ; or, les primes ne concernent qu'une minorité d'entre elles et eux, et ne sauraient compenser le gel du point d'indice.

Le conseil de l'UFR SHS-Nancy encourage les enseignant.es, les personnels BIATSS et les étudiant.es à participer aux journées d'actions et d'échanges du 13/02/2020 et du 05/03/2020.